DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20260217-2026_02_01-DE

COMMUNE DE GOMMENEC'H

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 14

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOMMENEC'H étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain HERVIOU, Maire.

Nombre de présents : 10
Suffrages exprimés : 12

Date de convocation : 20/01/2025

Etaient présents : BOIZARD S., FALEZAN A. ; GAUTIER P. ; GOBIN A. ; HERVIOU A., LANCIEN E. ; LE GONIDEC C. ; LE GUILLOU H., LE ROY G., SALAUN S.

19 h 50 : Arrivée de AUDOIRE S. (point 2)

Absents excusés ayant donné pouvoir :
CHERIAUX S. donne pouvoir à HERVIOU A.
OUTIN V. donne pouvoir à SALAÜN S.

Absent excusé : KERGADALLAN V.

Date de l'affichage : 19/02/2026

Un scrutin a eu lieu Annie FALEZAN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 1

Programme de voirie 2026 – Prestation de l'ADAC 22 (Agence d'Appui Aux Collectivités)

Monsieur Gilles LE ROY, Adjoint à la voirie, propose de travailler avec les services de l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) pour la réalisation du programme de voirie 2026.

La prestation s'élève à 1 250.00 € HT.

Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité, de valider le devis de l'ADAC d'un montant HT de 1 250.00 € pour une assistance sur le dossier du programme de voirie 2026.



Certifié conforme,
Le Maire,
Alain HERVIOU